

## RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

## **ETABLI LE MERCREDI 1 NOVEMBRE 2017 -**

Selon l'annexe 6.2 de l'arrêté de référence

Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine

**PROPRIETAIRE** 

Nom: Mme DI MONTE Ingrid

Adresse: 12 rue du Lion

24220 SAINT-CYPRIEN

DOSSIER N°: 17\_10\_MP\_1600\_DI\_MONTE

## ADRESSE DES LOCAUX VISITES

MAISON 12 RUE DU LION 24220 SAINT-CYPRIEN



# **Résultats DPE**

Frais annuels d'énergie : 1278,00 euro

Etiquette consommation énergétique : F Etiquette émissions de gaz à effet de serre : C

Les Informations ayant permis de réaliser ce diagnostic ont été portées à la connaissance de l'opérateur en diagnostic immobilier par le propriétaire ou son mandataire.

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

**QUALIXPERT** 

17 rue Borrel - 81100 CASTRES

Certification diagnostic de performance énergétique : N°C1882 valide jusqu'au 14/11/2021

Fait à ST MARCEL DU PERIGORD Le mercredi 1 novembre 2017

par **Michel PILAERT** 



Ce rapport contient 5 pages indissociables et n'est utilisable qu'en original. Edition en 1 exemplaires.

# Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

N°: 1724V2002340J

Valable jusqu'au : 31/10/2027

Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : Avant 1948

Surface habitable : 96,00 m<sup>2</sup>
Adresse : 0 12 rue du Lion

24220 SAINT-CYPRIEN

Date: 31/10/2017 Date de visite: 31/10/2017

Diagnostiqueur: Michel PILAERT

Leyssartade - 24510 ST MARCEL DU PERIGORD

Numéro certification : C1882

Signature :

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom : Adresse :

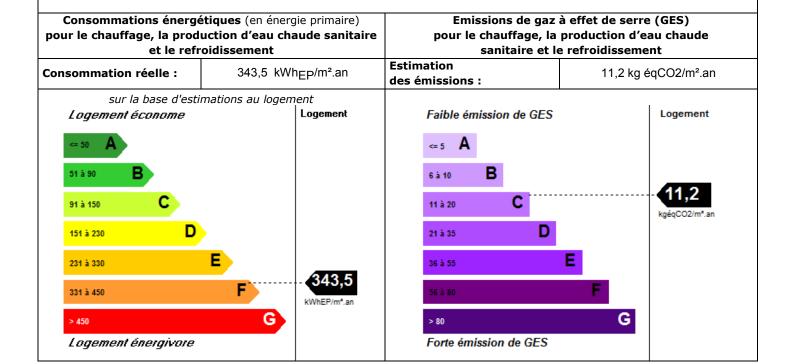
# Propriétaire :

Nom : Mme Ingrid DI MONTE Adresse : 12 rue du Lion - 24220 SAINT-CYPRIEN

# Consommations annuelles par énergie

obtenues au moyen des factures d'énergie des années 2014/2016

	Moyenne annuelle des	Consommations en énergies	Consommations en	Frais annuels
	consommations	finales	énergie primaire	d'énergie
	Détail par énergie dans	Détail par énergie et par	Détail par usage	
	l'unité d'origine	usage en kWhEF	en kWhEp	
Chauffage				
Eau chaude sanitaire				
Refroidissement				
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES	Electricité : 12780 kWh	Electricité : 12780,00 kWhEF	32972,40 kWhEP	<b>1278,00 €</b> Abonnements
RECENSES				compris



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)					
Descriptif du logement et de ses équipements					
Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation			
Murs : - Mur en pierre de taille/moellons Ep 65cm non isolé	Système de chauffage : - Electrique directe (Effet joule)	Système de production d'ECS : - Production ECS Electrique			
Toiture: - Plafond solives bois avec ou sans rempl.	Emetteurs : - Radiateur électrique accumulation	Système de ventilation : - Ventilation par ouverture des fenêtres			
Menuiseries: - Fen.bat. PVC double vitrage(VNT) air 16mm Avec ferm Porte en bois avec 30% à 60% de vitrage simple	Système de refroidissement : - Néant				
Plancher bas : - Plancher sur terre-plein	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non requis				
Énergies renouvelables	Quantité d'énergie <b>kWhEP</b> d'origine renouvelable:	/m².an			

## Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

## Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

## Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

## Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

# Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

## Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

#### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### <u>Aération</u>

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée : - Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

#### Autres usages

#### Eclairage:

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

### **Bureautique / audiovisuel:**

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

## Électroménager (cuisson, réfrigération,...):

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

# Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

# Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Mesures d'amélioration Crédit d'impot

**Isolation Plafond Combles** 

30

Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Pour bénéficier du crédit d'impôt 2012, choisir un isolant avec R= 7 m².K/W.

### **Commentaires:**

Les factures de chauffage ont été fournies par la propriétaire

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y! <a href="http://www.impots.gouv.fr">http://www.impots.gouv.fr</a>

Pour plus d'informations : http://www.developpement-durable.gouv.fr ou http://www.ademe.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par: QUALIXPERT

17 rue Borrel - 81100 CASTRES

certification: C1882

Assuré par AXA FRANCE IARD

313 TERRASSES DE L ARCHE 92000 NANTERRE

N°: 7612818104